

Hauteurs & Vallées....2020 édition Confinée !

2020 : Hauteurs et Vallées annulé pour cause de pandémie

1350, vous dites ? Non non c'était la peste noire.

1852, alors ?? Non non c'était le choléra

1918 c'est sûr ! Toujours pas c'était la grippe espagnole

Ce n'est pas non plus 1956 et 1981 années de la grippe asiatique et du SIDA

*Alors oui oui vous avez bien lu **2020** : « Hauteurs et Vallées » annulé pour cause de pandémie :*

c'est le COVID 19 !



Célébration des 30 ans de Hauteurs et vallées

Tous les rassemblements sportifs sont annulés, on confine tous pour se protéger les uns et les autres, mais le matin du 19 avril 2020 je me dis zut flûte nous aurions dû être levés à 6H pour rouler ou encadrer le rallye du club pris en charge cette année encore par Gilles Moutin.

A propos des responsables de ce rallye, il y a eu Yannick Le Gentil, André Brossard, Patrick Grégoire, Jean-Luc Catry, Henri Romanet, Daniel Brossard, Claude Riant, Jean-Claude Millot, Gilles Dusson et Daniel Kern, Jacques Bilaut, André Bernollin, Henri Bono et enfin Georges Lebigot.

Tout a commencé en 1976, lorsque Georges Lebigot qui était président du CTMaurepas, aidé par quelques irréductibles gaulois dont Michel Lyaouanc se lancèrent dans l'organisation du fameux brevet Hauteurs et Vallées pour offrir aux amateurs de cyclo

une matinée sportive et une découverte approfondie de la vallée de Chevreuse : il s'agissait d'inscrire au parcours un maximum de bosses, toutes bien connues ; ils en mirent 11. Michel Lyaouanc se chargeait du tracé du parcours.

Le 23 mai 1976, avec une météo clémente, 165 participants se sont élancés sur le parcours. 161 furent brevetés, car effectivement il s'agissait bien d'un brevet et pour cet événement des personnalités s'étaient déplacées : le président de la Ligue, un champion olympique des jeux de Londres et des cyclos de renom. Il y avait déjà une féminine qui roulait en tandem avec son mari. La remise des coupes s'effectuait à l'arrivée, au café de La Tour dans le vieux Maurepas.

L'année suivante se furent 204 cyclos qui vinrent se frotter aux bosses des Yvelines : c'était parti, ce brevet faisait partie des incontournables de la région.

10 ans plus tard, le 19 mai, André Bernollin était aux manettes et pour fêter cet anniversaire tout avait été prévu : le camion, les plaques, la plaquette pour la communication. Malheureusement la météo en avait décidé autrement ; la pluie n'attire ni le pèlerin ni le cyclo.



La météo a très souvent décidé de la réussite de cette matinée en terme de participants. Souvenons-nous de l'édition de 2017 où le soleil était au rendez-vous malgré une fraîcheur matinale ; le nombre de participants atteignaient 547 dont 50 féminines. André Brossard notait aussi la participation de 21 triathlètes.



Notons que pour sa 30ème édition, Jean-Jacques Sionnière était président et Jean Luc-Catry chargé de l'organisation de Hauteurs et Vallées ; il y eut 598 inscrits. Jusqu'en 2009, la moyenne a été de 360 participants.

Ce rallye, c'est surtout une belle découverte de la vallée de Chevreuse avec des trajets empruntant toutes les bosses locales : des 17 tournants à la bosse de Choisel sans oublier

Chatauford et La Madeleine.

Du 1^{er} brevet proposant un seul parcours, nous sommes passés pour l'année 1990 à deux circuits : un 200 préparé par Gilles Dusson alors président du club et un 100 km

Je vous laisse lire le compte rendu de Jean Malet qui avait bien transpiré sur le 200 km.

CT.Maurepas ...Retour vers le futur

Merci à Nicole ENDRES de nous avoir ouvert un de ses tiroirs à souvenirs afin d'y extraire quelques pages savoureuses de la vie du CTM. L'occasion de rendre hommage à Jean MALET, grande figure du club des années 1990. Merci à Nicole d'avoir retapé le savoureux article de son ami Jean, pour un meilleur confort de lecture. Jean imprimait les premiers numéros de Carnets de Route dans son garage !!! Christiane POIRY a également joué un rôle important dans la vie du CTM. Au début les femmes n'étaient pas nombreuses, mais elles ont marqué le club de leur empreinte.

Le 200 km de Hauteurs et Vallées et ses 2400 m de D+ est une référence dans l'île de France. Il reste un beau terrain de jeux pour préparer des épreuves difficiles.



Nicole Endres, Jean Malet et Gilles Dusson



Christiane Poiry et Nicole Endres...débutante



Jean Malet avec Bernard Wegher et Georges Lebigot

Le trophée René Locard Le 200 km du brevet « Hauteurs et Vallées » 1990

Il faut le faire !

Oui, il faut le faire ce 200 km de notre brevet « Hauteurs et Vallées ». Je l'avais reconnu, kilométré, lors de sa création avec notre président, Gilles Dusson, mais mes responsabilités qu'incombaient le secrétariat du CTM, ne m'avait pas permis de l'effectuer en cyclo.

Devenu sociétaire, libre

de disposer de mon emploi du temps, c'était, vu mon âge avancé, ma dernière chance de tâter aux vingt et quelques côtes et grimpettes.

Christiane⁽¹⁾ désireuse elle aussi, de posséder ce brevet, cherchait un partenaire pas trop flambant, pas trop rapide, pas trop amateur d'escalade, pas trop jeune, enfin quelqu'un qui pouvait faire un excellent partenaire pour cette journée. Le partenaire, ce fut moi, avec chef de file Gilles Angélique qui fut notre ange gardien sur ce 200 kilomètres.

7 heures : départ, temps idéal pour la pratique de ce sport que nous aimons. Ma première pensée fut d'éviter la première difficulté, les 17 tournants. Nous trouvant tous les trois dans un groupe de participants extérieurs, nous avons donc suivi le fléchage dès le départ.

Première escalade, les 17 tournants. Gilles en tête, Christiane et moi-même, suivis par Claude⁽²⁾ revenu de Turquie, mais hors de forme, cela se comprend. Récupération et à nous la deuxième, classée un chevron, et pourtant bien longue, pour atteindre Romainville. Retour au calme par Magny-les-Hameaux. Cressely et rebelote avec la côte de Châteaufort, la troisième. Gilles montant allègrement pendant que ses deux acolytes, suant et soufflant parvenaient au faite.

*Kilomètre 32, **contrôle de Villiers-le-Bâcle**. Boissons chaudes, ravitaillement à gogo, il faut se restaurer. Accueil parfait. Pas le temps de musarder, ni le temps d'attendre Claude qui décide de couper et de ne pas tarder.*

*Une un chevron vers Boullay-les-Troux, la quatrième, une bonne descente, c'est autrement plus facile. Nous roulons raisonnablement et nous ne sommes pas les derniers. Une grimpette, la cinquième, sur la N 306 et nous nous arrêtons au **contrôle des Vaux-de-Cernay**. Toujours même accueil, toujours bonne organisation et Jean, Gérard et Claude sont là pour nous accueillir. Nous ne sommes pas encore moribonds. Court arrêt, pas de temps à perdre.*

En selle pour la Celle-les-Bordes, les Bordes où nous passons la sixième. Bullion est passé avec le sourire, la septième escalade sans dommage, pour atteindre le **contrôle de Rochefort-en-Yvelines** où le « camion du sucre »⁽³⁾ nous offre café et gâteau que les contrôleurs CTM complètent en alimentation et boissons fraîches. Tous les participants apprécient cet accueil, ainsi que le fléchage qui leur permet de ne pas se poser de questions sur l'itinéraire à suivre. Abandonnons Rochefort et quittons le 100 km pour aborder le 200. Le 100, je connaissais, le 200, Christiane et moi allons le découvrir. La Bâte, Bandeville, Saint-Cyr-sur-Dourdan, Le Bouc Etourdi, une un chevron sur la D838, la huitième. Sur ce parcours, le fléchage a fait merveille ; Les Loges, une deux chevrons, la neuvième. Passons Beauvais, Roinville, une un chevron, la dixième, suivie d'une deux chevrons, la onzième ; ça promet sur ce parcours ! Voici Marchais. La D148 nous semble sympa et nous arrivons au contrôle de Mondétour, accueillis par Pierre et Bernard. Quel accueil pour nous trois ! Un blanc sec, suivi de rosé, le tout accompagné de nourriture. Parfait. Et Mondétour c'est 98 km de parcours, la moitié de notre calvaire car ces côtes à répétition c'est d'une digestion difficile.



Après ce sympathique arrêt, nous nous payons une un chevron, la douzième : Sermaise, le Tertre et la fameuse côte des Sueurs, la treizième. Va-t-elle nous porter bonheur ? Eh bien oui ! On la passe, Christiane et moi, Gilles en tête ; il semble aérien en comparaison de ces deux machines à souffler, en double attelage, que nous sommes.

Enfin, un palier, pas pour longtemps, une un chevron, la quatorzième sur la D132. Abordant la quinzième, c'était encourageant car nous arrivons au contrôle ravitaillement de **Souzy-la-Briche** tenu par Mesdames Sionnière, Granjou et Eric Granjou. Là encore, une organisation parfaite, un panier-repas copieux fort apprécié par de nombreux participants. Il fait beau et 129 km sont parcourus.

Christiane ne sait plus où elle en est dans son décompte de côtes. Il ne faut pas trop y penser. Nous quittons Souzy et son accueil pour peiner dans une deux

chevrons, la seizième, puis continuons en direction de Chauffour-lès-Etréchy. La descente sur Etréchy nous semble drôlement reposante. Oui, mais la dix-septième se présente, encore une deux chevrons. Et toujours cette inquiétude chez Christiane : « Encore combien ? Ça fait combien ? ». Gilles la rassure, il y en a moins à dire qu'à faire. Ça repart de plus belle, enfin on le croit ! Après ce dix-septième effort, passons Saudreville et Villeconin pour subir la dix-huitième en direction du Rotoir, une dix-neuvième un chevron après Plateau et dépassons les-Granges-le-Roi.

Gilles, toujours aussi frais, moi, ras-le-bol de ces côtes, Christiane qui est dans le même esprit. Au point où nous en sommes, pédalons et avançons. Connaissant Petit-Sainte-Mesme, j'appréhende la grimpe qui doit nous conduire au contrôle. Ça ne loupe pas, je ne peux pas passer mon 28 à l'arrière, alors, pied à terre et crampes immédiatement. Christiane semble soulagée de me voir monter à pied, elle en fait autant, mais sans crampes.

Kilomètre 162, c'est le **contrôle de Petit-Sainte-Mesme**, tenu par Alain Granjou. Boissons et pain d'épices. Il faut se remplir l'estomac. Encore 38 km et ce sera enfin Maurepas. En attendant, la un chevron, la vingtième, nous amène à Longvilliers.

C'est bon signe, on retrouve Rochefort et allons emprunter le parcours du brevet trophée Michel Lyaouanc de 100 km. Avec la vingt-et-unième côte, nous atteignons Bonnelles. « C'est pas encore fini, me lance Christiane, encore combien ? ». « Encore trois » rassure Gilles. « Tant mieux » réplique Christiane. Et voici la un chevron, la vingt-et-unième de la journée avant Limours, la vingt-deuxième deux chevrons à Limours. Ça passe encore, une courte pause en

haut de Limours et retrouvons les Molières, en descente cette fois-ci.

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, du plat, puis, la casse-pattes, la vingt-troisième, la Madeleine, que nous n'étions pas décidés à monter entièrement à vélo. Le 28 ne passant pas, le pied à terre devient obligatoire et Christiane m'imite. C'est la première fois, en dix ans de cyclotourisme, que je monte cette côte à pied, mais cette fois, je n'ai aucun complexe à le faire. Pris de crampes, je me demandais même si j'allais pouvoir la monter à pied. Ces crampes dues au changement de position, à la fatigue, ont disparu et, pour sauver l'honneur du CTM, nous arrivons au **dernier contrôle** en pédalant. Là, nous retrouvons notre ami Laruelle et Claude Poiry plutôt inquiet sur le comportement de sa femme. T'en fait pas Claude, elle a été merveilleuse toute la journée, courageuse à l'extrême et mérite toutes nos félicitations. Il était 17h35. En 25 minutes, nous avons rejoint les 7 Mares et, à 18h00, nous pointions notre carte de route. Nous étions dans les délais, nous avions réussi sans tricherie de parcours et avons bien mérité l'apéritif d'honneur.

L'accueil, à notre arrivée a été enthousiaste et sincère. C'est ce qui fait la valeur d'un club comme le nôtre et je tiens à remercier notre ami Gilles Angélique, qui pendant 200 km a été notre entraîneur.

Bravo à tous les contrôleurs, flécheurs, avec un petit souhait, c'est que l'année prochaine nos habitués si dévoués trouvent remplaçants pour assurer contrôles, fléchage et services divers. Ça fera plaisir aux inamovibles et encouragera nos dirigeants qui s'efforcent de faire du CTM un grand club cyclotouriste.

Encore une fois, bravo !

Article-200-HV-1990 Jean Malet(1916-2006)



Carte du 200 km version 1986 et 2020

Quelques anecdotes de Gilles DUSSON

Fin décembre 85 je vais repérer en voiture la boucle que j'avais tracée sur la carte. En arrivant à " la tuilerie " près de Limours, il faisait nuit, je vois beaucoup de vélos sur la place du village, surprise, des VTT. Les participants de Paris-Gao-Dakar avaient un contrôle.

Pourquoi faire un 160 en 1986 ? Je souhaitais faire un 200, mais Daniel Kern pense, à juste titre, que la transition est trop importante donc nous avons tranché pour un 160 en supprimant des boucles du 200.

Une erreur de fléchage a réduit le kilométrage à 140 km.

L'année suivante nous lançons le 200.

BREVET "HAUTEURS ET VALLEES" 69 Km

100 Km
800 m de dénivelée

Trophée Michel LYAOUANC

Yvelines 78
CONSEIL GÉNÉRAL

Itinéraire

MAUREPAS	
Cigognes	
La Ferté-Macé	D18
Lava St-Nom	
Maignanville	
Dampierre	D18/D19
Cité des 17 villages	
St-Benoit	
St-Lambert	D19/D18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D19
Magny les Charreaux	D19/D18
Chenouillet	D19/D18
Cité de Champanville	D19/D18
Villiers la Bâtie	D19/D18

RÈGLEMENT :

- * Randonnée ouverte à tous licenciés ou non
- * Allure libre
- * Les brevets de courses sont calculés sur une moyenne de 32 à 37 Km/h
- * Parcours fléchés
- * Chaque concurrent est tenu de se conformer au code de la route

Départ :
De 7h à 9h
Gymnase de La Malmédonne
MAUREPAS 78310

Arrivée :
Même endroit jusqu'à 13h.

- * Ravitaillements aux contrôles et à l'arrivée
- * Vin d'honneur et remise des coupes

Inscription sur place :

- * Licenciés : 20 F.
- * Non licenciés : 30 F.
- * Jeunes - 18ans : Gr.

Renseignements :
Daniel BROSSARD
☎ : 01 39 53 71 40

MBK
VENTE ET T.A.V.

CYCLES CHARPENTIER
Vélos sur mesure

45, Avenue Pierre Cot - 78210 SAINT-CYR-A-VECCLE
Tél. : 01 39 43 01 30 - Fax : 01 39 43 29 08

BREVET "HAUTEURS ET VALLEES"

PARCOURS 200 KM

MAUREPAS	D 132
Cigognes	
La Ferté-Macé	D 18
Lava St-Nom	
Maignanville	D 18
Dampierre	D 18/D 19
Cité des 17 villages	
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité de Champanville	D 19/D 18
Villiers la Bâtie	D 19/D 18
St-Benoit	
St-Lambert	D 19/D 18
Ménil-la-Croix	
Cité de Ramainville	D 19
Magny les Charreaux	D 19/D 18
Chenouillet	D 19/D 18
Cité	

l'année dernière pour renouveler le matériel : Christian, Jean, Jacques Jeff réfléchissaient sur la couleur, la taille, le matériau, le coût, et rapidement tout fut décidé et commandé. J'avoue que, par manque d'expérience, la discussion me dépassait un peu. Nous avons désormais un stock de flèches pratiques, bien visibles, faciles à fixer et aux couleurs du club.



Que dire des ravitos ? Pas facile d'innover à moindre coût ; le carré de chocolat est arrivé, dans les années 90, merci Nelly ! Certaines équipes sont légendaires. Il y a aussi les points de contrôle qui demandent du monde.

Cette année, nous suivions les directives de la FFV en supprimant le gobelet plastique : à chacun de remplir son bidon aux jerricans ou à sortir son gobelet pliant de la poche du maillot. Nous sommes prêts pour l'édition 2021.



Certaines années, tous les bénévoles pouvaient, la veille du rallye le samedi après-midi, participer à H et V réservé aux membres du club, afin de partager à la fois la pratique cyclo côté sport et côté organisation le lendemain. Une vision complète du sport !

Depuis la création du rallye la pratique du vélo a changé et s'est diversifiée ; nous y avons vu des vélos couchés comme celui de Lionel du VCMB qui participe régulièrement avec son engin caréné, et, depuis peu, des trickes qui permettent à des cyclos handicapés de rouler

Le rallye bénéficie depuis le début de l'appui de la municipalité, et la salle du CESA, en plein centre-ville, avec la grande cour d'école qui la jouxte, est un espace pratique.

2020, pas de rallye ! Une année bizarre, mais profitons du temps de confinement pour partager quelques souvenirs de ce rallye !

Texte de Danielle Cors

Photos : Archives du CTM. Merci à Nicole Endres

PS : Bien sûr les plus anciens du club connaissent cette histoire mais pas ceux qui y sont rentrés récemment